



**U.C.S.A. cgt**

## Zemmour condamné pour provocation à la discrimination raciale Stop à l'immunité audiovisuelle !

Vendredi 18 février 2011, la 17<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel de Paris a condamné Éric Zemmour pour provocation à la discrimination raciale à la suite des propos qu'il avait tenus sur France Ô en mars 2010.

Poursuivi par SOS Racisme, la Licra le Mrap, UEJF et J'accuse, Eric Zemmour avait justifié sur nos antennes les contrôles de police au faciès car, avait-il affirmé : « *la plupart des trafiquants sont Noirs et Arabes, c'est comme ça, c'est un fait* ». Il avait également justifié la discrimination à l'embauche car, selon lui, les employeurs auraient « *le droit* » de refuser des Arabes ou des Noirs. Un procès très médiatisé, même hors de nos frontières, puisqu'un article lui a été consacré dans le New York Times ce mois ci !

Le fait de lier les méfaits de délinquants à leur origine et non pas à leur marginalisation sociale marquée par la misère des quartiers ghettos, n'est pas acceptable sur une chaîne de service public. Les délinquants se recrutent autant parmi les pauvres que parmi les très riches, comme pour la délinquance financière, à propos de laquelle on est bien discret sur nos chaînes et qui pourtant a de graves conséquences sur la vie du plus grand nombre.

Durant toute l'année passée nous avons assisté impuissants à des dérapages successifs sur les antennes de France télévisions, qui n'ont été sanctionnés (quand ils l'ont été) qu'à l'extérieur de notre entreprise.

On se souvient des ricanements de Mme. Lucet face aux propos racistes tenus par Guerlain au JT de 13h de France 2, du déroulant stigmatisant une fois de plus les Noirs et les Arabes, sur une émission de Monsieur Calvi (avec condamnation du CSA), de l'utilisation de photos de salariés FTV issus de la « diversité » pour illustrer un sujet sur la délinquance...

Si nous ne voulons pas qu'un racisme affiché ou même rampant continue à pouvoir s'exprimer à France télévisions, il faut faire cesser l'impunité audiovisuelle, qui semble s'être installée dans cette maison.

Aujourd'hui M. Zemmour fait son fond de commerce et assure sa notoriété par des formules pouvant inciter à la discrimination et à la haine raciale et tout cela avec des petits sourires qui font froid dans le dos. Et pourquoi s'en priverait-il puisqu'on le laisse faire sur nos Antennes ?

Comme dit le vieil adage : *Qui ne dit mot consent.*

**La CGT demande au Président Pflimlin de tirer toutes les conclusions de cette décision de justice, qui ne peut rester sans suite.**

Paris, le 21 février 2011